

DECISION N°2026-04-03-D
SIGNATURE AVENANT D'AJUSTEMENT CONTRACTUEL MARCHE D'ASSURANCES « DOMMAGES AUX BIENS »

Le Maire de la Commune de VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;
VU la délibération n°26-03-13 en date du 31 mars 2026 par laquelle le conseil municipal a délégué certaines de ses compétences à M. le Maire, et notamment « 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes »,
VU le courrier recommandé avec accusé réception adressé par SMACL Assurances reçu en mairie le 19 mars 2026 faisant état des déclarations de sinistres par la commune de Vieux-Boucau,

CONSIDERANT la nécessité de signer cet avenant afin de maintenir le contrat d'assurance patrimoine de la collectivité,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'accepter la majoration de la franchise sur la garantie « Tempête, Grêle, Neige » qui sera portée à 20 000 € (vingt mille Euros) au lieu de 1 000 Euros (mille Euros).

ARTICLE 2 :

De signer l'avenant d'ajustement contractuel - marché d'assurances « dommages aux biens ».

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire et la Directrice Générale des Services sont chargés de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée au SCG de Saint de Tyrosse et à la sous-préfecture de Dax.

Fait à VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS, le 22 avril 2026

Pierre FROUSTEY
Maire,
Par délégation du conseil municipal



Le Maire,

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette décision qui sera affichée ce jour au siège de la collectivité,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noulbos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

BP 15

40480 Vieux-Boucau Port d'Albret

Tél. 05 58 48 13 22
Fax 05 58 48 22 67
Courriel mairie@vieuxboucau.fr
Site www.vieuxboucau.fr